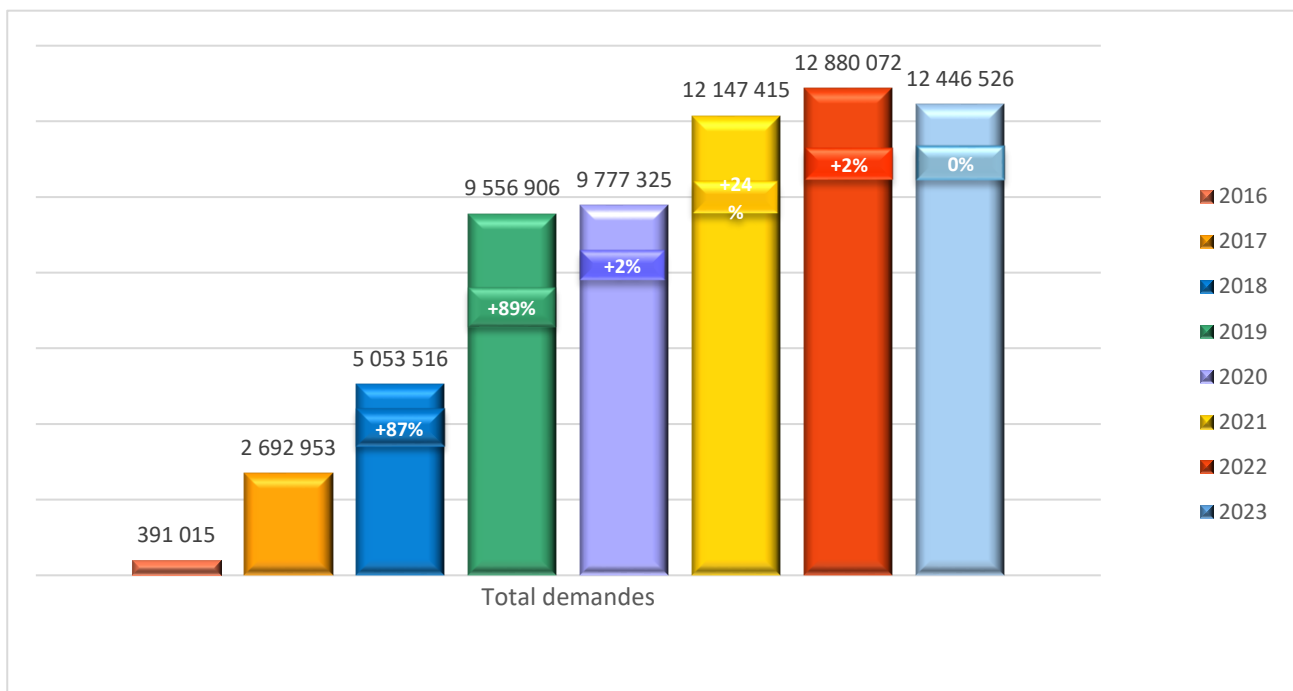




Bilan chiffré de l'année 2023

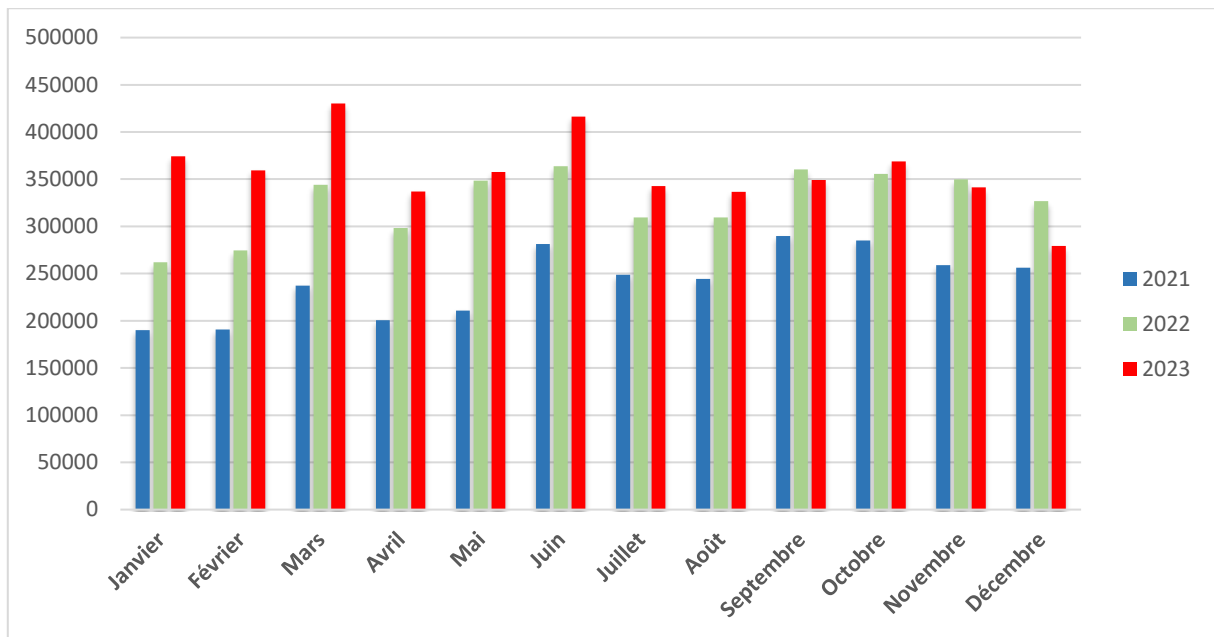
Stabilisation du volume annuel de demandes



La stabilité des demandes COMEDEC d'actes en 2023 est à mettre en perspective avec le ralentissement de l'activité immobilière qui s'est répercutée sur l'activité des notaires et leurs demandes d'actes d'état civil. Le dynamisme des demandes des préfectures et l'arrivée de nouvelles communes compensent à peine cette baisse des demandes des notaires.

Dynamisme des demandes pour l'établissement des titres d'identité

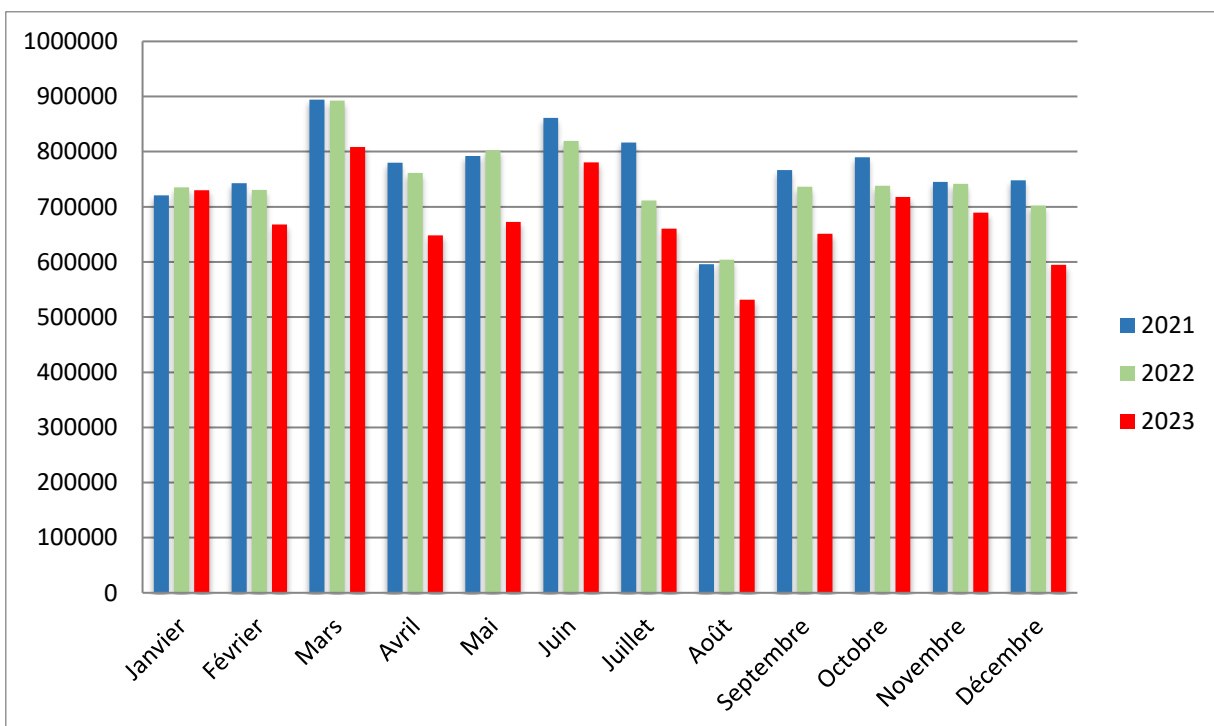
L'année 2022 avait été marquée par une croissance de demandes d'actes de naissance de la part des préfectures pour l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité et de passeport. 2023 s'inscrit dans cette continuité avec une nouvelle hausse (+10%) des demandes qui s'établit à **4 300 000 actes de naissances**.



Baisse des demandes pour l'établissement des actes notariés

8 millions d'actes d'état civil ont été sollicités en 2023 par les offices notariaux. Ce chiffre s'inscrit dans une **baisse générale des demandes depuis deux années**.

Le taux de dématérialisation des vérifications d'actes d'état civil pour l'établissement des actes notariés reste **estimé à environ 75 %** (source CSN/ADSN). Cette dématérialisation concerne plus de 6 000 offices.



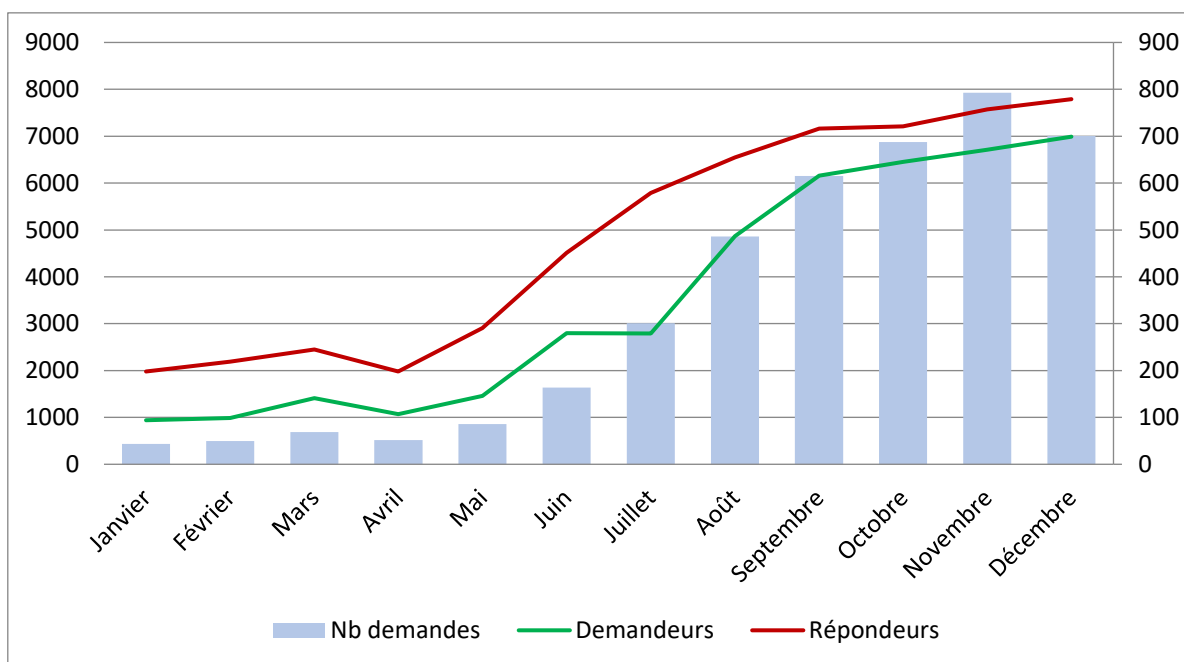
Poursuite du déploiement auprès des communes

Près de **250 communes** ont ainsi rejoint le dispositif en 2023. Les **1 866 communes** raccordées aux échanges avec les préfectures couvrent une population globale de près de **33 millions d'habitants** représentant **près de 48% de la population française**. Ces chiffres confirment la bonne implantation de COMEDEC sur le territoire. En parallèle plus de 1000 communes se préparent à un prochain raccordement à la plateforme COMEDEC.

Type d'échanges	Préfectures	Notaires	Inter-mairies
Nombre de communes raccordées au 31/12/2022	1 625	1 615	1 102
Nombre de communes raccordées au 31/12/2023	1 866	1 854	1 842
Evolution	+241 (14,83%)	+239 (14,80%)	+740 (67,15%)

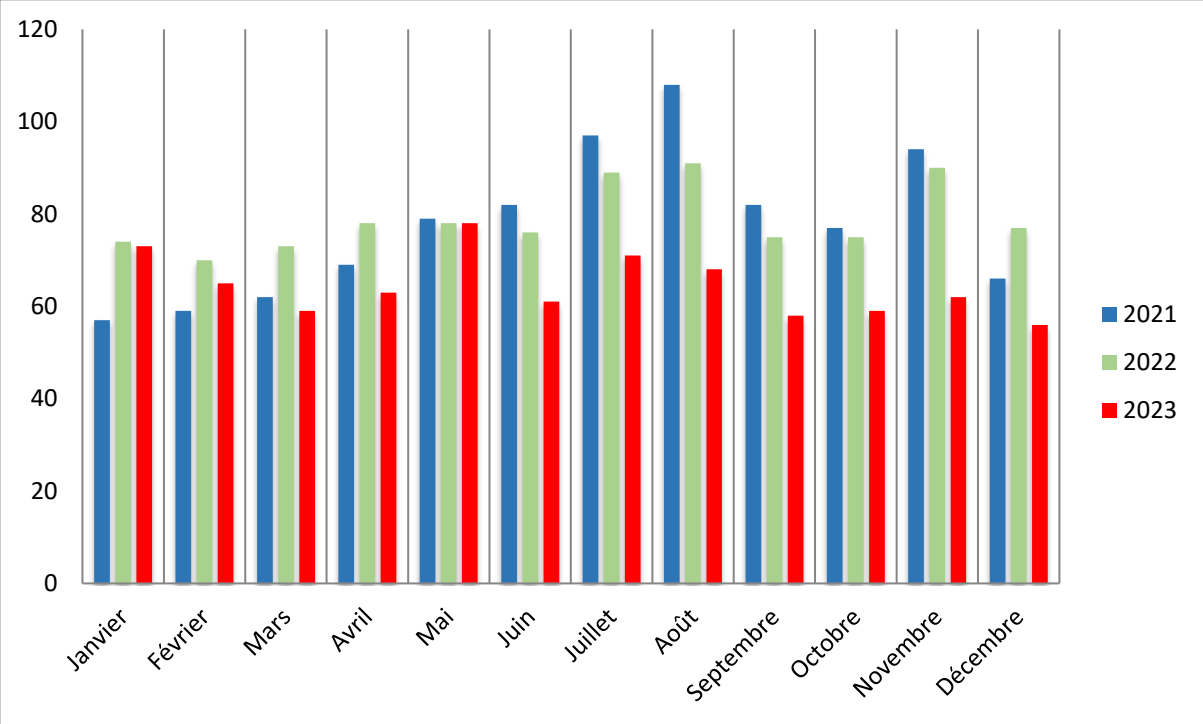
Déploiement des échanges inter-mairies

2023 aura été marqué par le déploiement des échanges inter-mairies permis par la généralisation des raccordements des communes COMEDEC à ce 3^è flux d'échanges (cf. ci-dessus) et les évolutions de l'information institutionnelle à l'utilisateur sur service-public.fr. Ainsi le **volume mensuel des demandes inter-mairies a été multiplié par 20** entre janvier et décembre 2023.



Amélioration du délai moyen de réponse

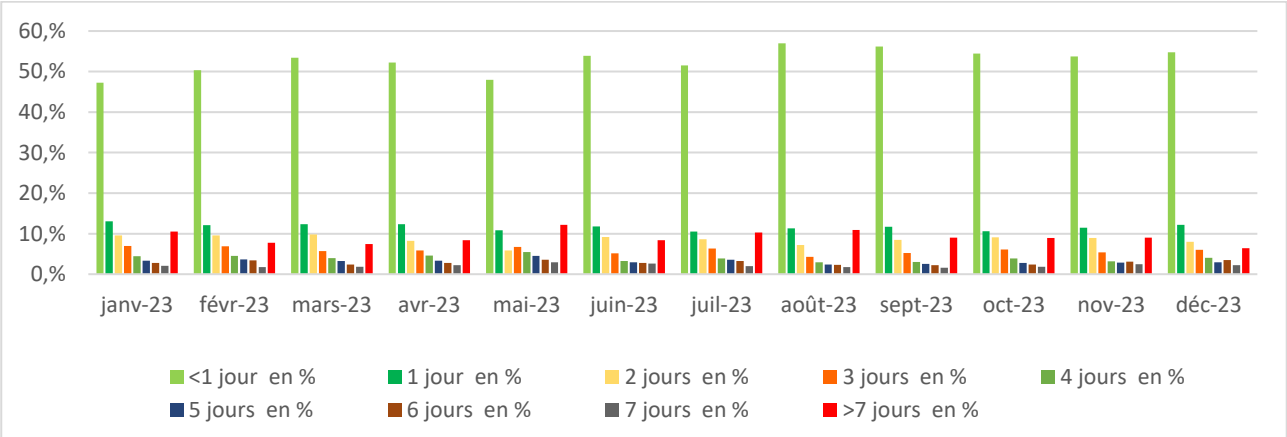
Le délai moyen de réponse des communes en 2023 était de **64 heures**, soit 15 heures de moins qu'en 2022.



Cette meilleure réactivité des communes est également à mettre sur le compte de la baisse des demandes émanant des notaires.

De façon précise :

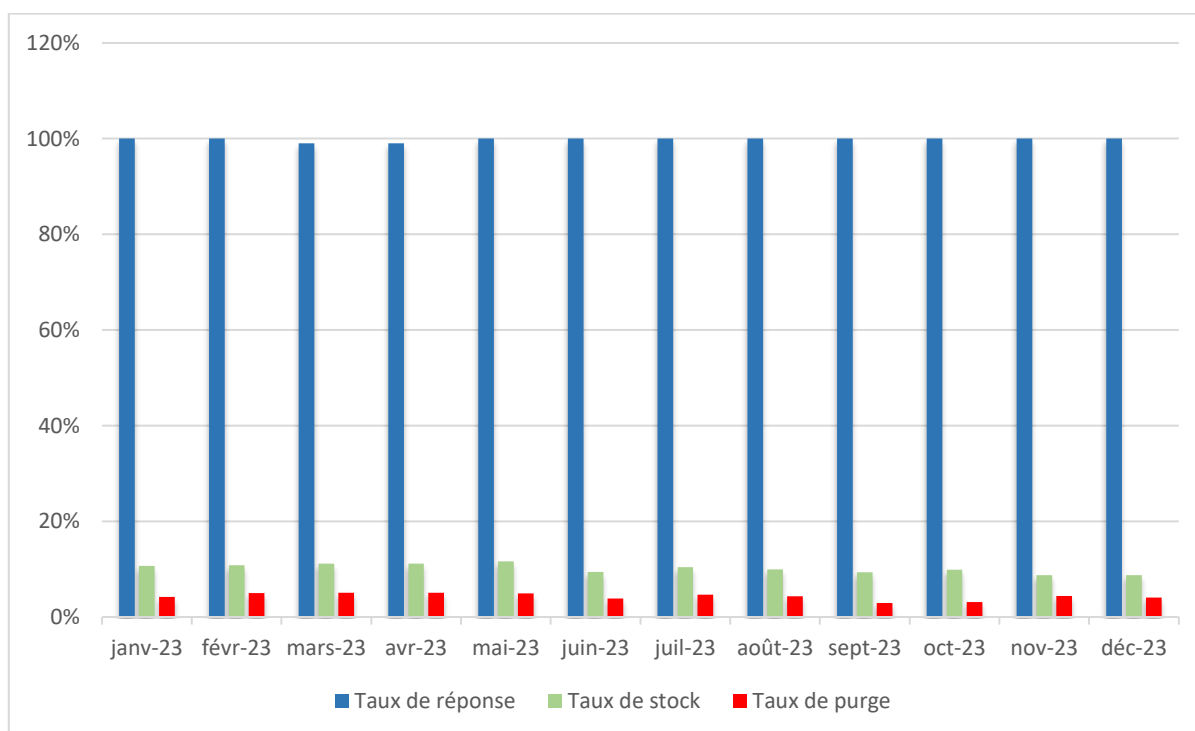
- **53% des réponses** des communes sont intervenues en moins de 24h
- **9% des réponses** des communes sont intervenues en plus de 7 jours.



Amélioration des indicateurs d'activité

En 2023, les autres indicateurs d'activité présentent également une amélioration notable :

- **Le taux de réponse**, c'est-à-dire le nombre de demandes traitées dans l'année/ nombre de demandes reçues, était de **99%**.
- **Le taux de stock**, c'est-à-dire le nombre de demandes en stock à la fin de l'année/ nombre de demandes reçues, était inférieur à **1%**.
- **Le taux de purge**, c'est-à-dire le nombre de demandes purgées dans l'année/ nombre de demandes reçues, était de **4%**.



Ces bons résultats de la production pour l'année écoulée sont à rapprocher du contexte déjà évoqué plus haut et, une fois de plus, liés à la pleine implication des communes COMEDEC.

*

*

*